

# Comprendre votre plan d'actionnariat salarié

Renault Group vous permet d'acquérir des actions à des conditions avantageuses :

30%  
de décote

200%

d'abondement  
sur la 1<sup>ère</sup> action,  
calculé sur votre participation

DU  
11 AU 29 MAI  
2026

>> Dividendes éventuels réinvestis

## Suis-je éligible ?

Pour participer, vous devez :

■ **Être salarié(e) de Renault Group** et de ses filiales consolidées et adhérentes aux PEG de Renault Group, de DIAC ou de Renault Retail Group.

■ **Avoir 3 mois d'ancienneté** continue ou discontinuée, du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 29 mai 2026.

■ **Être encore sous contrat de travail** au 29 mai 2026 inclus.

## Comment puis-je financer ma participation ?

Pour financer votre participation, vous pouvez :

- utiliser votre prime d'intéressement et/ou de participation<sup>(1)</sup> sous réserve de l'avoir affectée sur le FCPE Relais RG Shareplan France 2026 lors de la campagne d'interrogation,
- utiliser les sommes disponibles sur le fonds monétaire de votre Plan d'Épargne Groupe (PEG), via un arbitrage<sup>(2)</sup>,
- à titre exceptionnel, monétiser vos jours de congés épargnés<sup>(1)</sup>, pour l'acquisition de la première action,
- faire un versement volontaire prélevé sur votre compte bancaire<sup>(3)</sup>. Vous ne pouvez pas dépasser 25 % de votre rémunération annuelle brute 2026 estimée.

Panachage possible entre les modes de financement.

## Que se passe-t-il une fois mon investissement réalisé ?

→ Vous détenez des parts du compartiment « Renault Actions » du FCPE « Renault France » investi en actions Renault SA. Vous êtes donc indirectement actionnaire de Renault Group.

→ Vos avoirs sont bloqués jusqu'au 30 juin 2031 sauf cas de déblocage anticipé.

>> Comme pour tout investissement dans le cadre du PEG, vous avez la possibilité de débloquer vos avoirs. La liste des cas de déblocage ainsi que les modalités de déblocage sont disponibles sur le site d'information [www.shareplan.renaultgroup.com](http://www.shareplan.renaultgroup.com)

<sup>(1)</sup> Si ce mode de paiement est proposé par votre employeur. <sup>(2)</sup> Si vous avez effectué un arbitrage avant le 30 avril 2026.

<sup>(3)</sup> En renseignant vos coordonnées bancaires et en signant en ligne un mandat de prélèvement SEPA.



## Exemple d'abondements versés

|           | Nombre d'actions acquises (apport personnel) | Abondement brut sur l'apport personnel | Nombre total brut d'actions avant prélèvements sociaux |
|-----------|--|--|--|
| Exemple 1 | 1  | 2                                      | 3  |
| Exemple 2 | 2  | 2                                      | 4  |
| Exemple 3 | 10   | 2                                      | 12   |



## Exemple d'investissement

Prix de référence  
**35 €<sup>(1)</sup>**

Prix d'acquisition  
(prix de référence – décote de 30%)  
**24,50 €<sup>(1)</sup>**

J'investis 24,50 € en achetant 1 action, équivalent au prix de référence de 35 €, grâce à la décote de 30%.



Je reçois l'équivalent de 2 actions en abondement sur le prix de référence (1 x 35 € x 200%).



Je détiens l'équivalent de 3 actions d'une valeur totale de 105 € brut<sup>(2)</sup> au prix de référence, pour un investissement de ma part de 24,50 €.

<sup>(1)</sup> Valeur définie par décision du Directeur Général.

<sup>(2)</sup> Hors charges fiscales et sociales applicables en vigueur.

## À l'issue de la période de blocage :

Vos avoirs deviennent disponibles et vous avez alors le choix entre :

- 1 Conserver vos avoirs dans le FCPE « Renault France » aussi longtemps que vous le souhaitez.
- 2 Arbitrer tout ou partie de vos avoirs vers un autre FCPE ouvert aux versements du PEG.
- 3 Demander le remboursement de vos avoirs en totalité ou en partie.

## Ce qu'il faut retenir

- Décote de 30% sur le prix de référence
- Versement d'un abondement de la part de Renault Group
- Frais de gestion pris en charge par Renault Group
- Plus-value éventuelle en fonction de l'évolution de la valeur de l'action Renault SA
- Blocage des avoirs jusqu'au 30 juin 2031
- Risque de perte en capital en cas de baisse de la valeur de l'action Renault SA



Participez à votre plan d'actionnariat salarié  
**du 11 au 29 mai 2026**

**POUR PLUS D'INFORMATIONS**

Connectez-vous sur [www.shareplan.renaultgroup.com](http://www.shareplan.renaultgroup.com)

**Renault Group**